

# «T'en as pour cinq minutes,

INCIVILITÉ ► Les places de parc pour personnes handicapées sont souvent occupées par des valides.

TEXTES CHRISTINE SAVIOZ  
PHOTOS CHRISTIAN HOFMANN

«Vous comprenez maintenant pourquoi on a besoin d'avoir une place de parc si large? Sans cela, nous ne pourrions tout simplement pas entrer dans la voiture», s'exclame Robert Ramseyer, tétraplégique, juste après avoir fait la démonstration de son entrée dans sa voiture.

Pour chaque «transfert» de la chaise au siège du conducteur, l'opération dure plusieurs minutes. L'homme doit d'abord ouvrir entièrement la portière, puis se hisser sur le siège, rabattre le dossier de sa chaise roulante, lui enlever les roues avant de la transporter dans sa voiture. «Quand une voiture s'est collée à côté de nous, en empiétant sur la ligne, cela devient vraiment le parcours du combattant. Ce serait vraiment bien si la population prenait conscience de tout cela!»

*l'ouverture totale de la portière.»* Robert Ramseyer approuverait ainsi d'instaurer des autorisations de parking différentes selon le handicap. «Certains, qui ont ces vignettes, pourraient très bien se parquer sur une place de parc traditionnelle, car ils n'ont pas besoin d'une ouverture maximale de la porte. On pourrait faire un système avec des cartes light et d'autres donnant un accès à toutes les places. Aujourd'hui, on a parfois l'impression que les autorisations sont données de façon trop permissive», lance-t-il.

## Encore trop peu de places à disposition

Les paraplégiques défendent d'autant plus les places qui leur sont réservées qu'elles sont encore peu nombreuses en Suisse. Dans les villes valaisannes par exemple, on



Robert Ramseyer est souvent confronté au problème d'une voiture parquée trop près de la sienne. «Du coup, impossible pour moi d'entrer dans mon véhicule, car je dois ouvrir la portière entièrement pour pouvoir faire mon transfert».



«Quand une voiture se colle à côté de nous, c'est le parcours du combattant»

ROBERT RAMSEYER  
EMPLOYÉ À LA SUVA

Car force est de constater que les places de parc destinées aux personnes avec handicap sont souvent occupées par des gens bien portants. «Parfois, j'arrive en même temps que la personne et je lui fais la remarque en lui demandant de se parquer ailleurs. Mais, bien souvent, je me fais recevoir ou on me répond: «J'en ai pour deux minutes.» Ce sont en général des personnes avec des grosses 4x4 de luxe», ajoute Robert Ramseyer. D'où d'ailleurs les campagnes de sensibilisation disant: «Tu en as pour cinq minutes, moi j'en ai pour toute la vie» ou encore «Si tu prends ma place, prends mon handicap.»

## Autorisations à la carte?

Les places de parc standard font 1,8 mètre de large, tandis que les places pour personnes handicapées atteignent 2,50 mètres de large. «Notre cheval de bataille, c'est de défendre ces places surdimensionnées pour ceux qui ont besoin d'avoir

compte en tout 212 places de parc surdimensionnées pour 987 autorisations attribuées (voir détail des chiffres p. 3). «Cela commence à venir ici, mais pour avoir voyagé aux Etats-Unis où il y a des places pour personnes handicapées partout, je peux vous dire qu'on est encore loin du compte», ajoute Robert Ramseyer.

«Quand nous sortons à plusieurs, ce n'est pas toujours simple de trouver un endroit pour se parquer pour chacun d'entre nous.» Lors de week-ends festifs - à l'exemple de carnaval, il est également difficile de trouver une place surdimensionnée libre.

Pas question cependant de se priver de cinéma ou de soirées gastronomiques pour cette



raison-là. «Ah non, je ne vais pas renoncer à ma sortie si je ne trouve pas de place de parc adaptée! Dans ces cas-là, je me parque à l'arrache, et quand je me fais coller, je vais expliquer le pourquoi du comment à la police communale», raconte Robert Ramseyer.

L'homme reconnaît cependant que les policiers sont plutôt les alliés des personnes sur chaise roulante. «Ils sont les premiers à défendre nos droits en matière de parking. Ils nous autorisent aussi à nous parquer sur les trottoirs quand aucune place n'est libre. A condition que l'espace restant à la disposition des piétons soit suffisant, bien sûr. Si chacun respecte l'autre, tout se passe bien», conclut Robert Ramseyer.

## EN DÉTAILS

► **Durée:** la carte de parking a une durée limitée; elle est généralement valable pour une année. Dans le cas de handicaps permanents, il peut être dérogé à cette règle; la durée maximale est de cinq ans, renouvelable sur demande. Dans le cas de handicap temporaire, la personne doit joindre à la demande un certificat médical datant d'au moins quatre semaines. La durée minimale d'autorisation est de six mois.

► **Conditions:** la carte de parking n'est pas transmissible. Elle n'est valable que pour les courses de la personne handicapée elle-même ou durant le temps où elle est transportée et accompagnée. Pour obtenir l'autorisation de parking, la personne handicapée doit démontrer qu'elle ne peut se déplacer à pied que sur une distance ne dépassant pas 200

mètres environ, soit avec des moyens auxiliaires spéciaux, soit en étant accompagnée. «Il s'agit là d'une mobilité réduite dont la cause peut être imputable à l'appareil moteur des jambes (handicap direct) ou au système respiratoire ou sanguin (handicap indirect)», précise encore le formulaire pour l'obtention d'une autorisation.

► **Amende:** Le tarif pour parking illicite sur une place de parc réservée aux personnes handicapées se monte à 120 francs.



## L'INVITÉ

YVES NIDEGGER CONSEILLER NATIONAL (UDC, GE)

# L'insoutenable légèreté d'en être

Aboyer d'abord, réfléchir ensuite. Depuis que le Département fédéral des affaires étrangères a troqué la neutralité suisse contre le programme féministe des «Chiennes de garde», la Suisse s'active à mordre le facteur et à lécher les doigts des cambrioleurs, qui savent la prendre à rebrousse-poil et dans le sens des mèches. Deux infos du week-end en apportent l'illustration.

A l'image de ces potaches déboulant ventre à terre dans la cour de récréation pour s'assurer le premier rang sur la photo de classe qui, du coup, les immortalise genoux écorchés, le Conseil fédéral tenait coûte que coûte à ce que la Suisse fût le premier pays au monde à ordonner le gel des avoirs éventuels des proches du régime tunisien. Fort de cet objectif stratégique, le Conseil fédéral a adopté dans la précipitation une ordon-

nance du 19 janvier 2011 au contenu d'autant plus aléatoire que la Tunisie n'avait alors ni finalisé sa liste des cibles ni rien demandé à personne par ailleurs. Lorsque l'Union européenne eut repris à son compte la liste dressée entre-temps par les autorités tunisiennes, le DFAE a dû constater qu'il avait tapé à côté. Largement. Avec cette double conséquence que, mises en alerte par l'ordonnance, les vingt-trois personnes omises par le DFAE, soit la moitié des quarante-huit qui figurent aujourd'hui sur la liste corrigée le 4 février, avaient ainsi disposé d'une quinzaine de jours pour s'organiser. Et que les cinq personnes, qui ont été assimilées à tort à des proches du potentat et dont la réputation personnelle et commerciale a été ruinée sur l'internet par la Suisse, lui demandent aujourd'hui réparation. Avec un effet de surprise à la



Rantanplan sur 48% des cibles et un taux général d'erreur de 58,3%, le bilan de la coupable précipitation du DFAE est d'autant plus impardonnable que la faute était, elle, évitable à 100%.

Contrairement aux déclarations officielles, la Suisse a bel et bien versé une rançon à Kadhafi, dont la prétendue «garantie bloquée» d'un million et demi n'est que la partie avouée à ce stade. Prise la main dans le sac de la rançon niée, madame Calmy-Rey rétorque en lançant, par presse dominicale interposée, un appel à la justice suisse, pour que celle-ci pense à poursuivre le preneur d'otage qu'elle a payé. Mauvaise diversion. Etre ou ne pas être sur le devant de la scène: l'insoutenable légèreté de la diplomatie suisse pose pour le pays un risque-tout simplement excessif.

**LeNouvelliste.ch**

AUJOURD'HUI SUR L'INTERNET

## Nos magazines

Retrouvez les articles et infos pratiques de nos suppléments sur nos espaces magazines.

► <http://mags.lenouvelliste.ch>

## Le journal sur iPad

Nouveau!

«Le Nouvelliste» accessible directement depuis votre iPad! Application disponible sur l'App Store

## Les «Nouvellistes»

Lire le journal, surfer sur le site web avec un iPhone, un lecteur RSS, etc.

► <http://editions.lenouvelliste.ch>